



Le 6 décembre 2017

RAPPORT FINAL

Quelle place du citoyen frontalier dans la construction européenne?

*Le fait d'être citoyen frontalier renforce-t-il le sentiment d'appartenance à l'UE ?
L'exemple du territoire de l'Eurodistrict SaarMoselle*

Rédacteurs: Xavier AUCLAIR, Magali CASTEX, Joël FABIANI, , Eric PELEGRIN, Laurence THIERRY, Marie-Hélène LEBRANCHU, Benoît LOMONT, Gilles TOUTIN, Florence HENRY

Sommaire

[Introduction](#)

[Le territoire SaarMoselle : quelle perception du territoire par le citoyen frontalier ?](#)

[Aperçu du territoire à travers un micro-trottoir](#)

[Aperçu du territoire à travers du film “retour à Forbach”](#)

[Aperçu du territoire à travers l’analyse du vote d’extrême droite](#)

[Une frontière inexistante dans le vécu personnel et quotidien](#)

[Contours du territoire : un bassin de vie binational](#)

[Le périmètre d’analyse](#)

[Contours socio-économiques : un territoire plutôt âgé, ouvrier, et en déclin démographique](#)

[Un territoire mosellan figé dans l’héritage minier](#)

[Les différences linguistiques : frontière et facteur de rapprochement](#)

[Des tentatives pour renouer le lien linguistique](#)

[Une aire urbaine face à des enjeux internes spécifiques](#)

[Un eurodistrict très actif, freiné par un cadre réglementaire inadapté au bi-national](#)

[De nombreuses actions d’interactions mutuelles mises en place par l’Eurodistrict](#)

[Les actions de l’Eurodistrict : des actes de bravoure](#)

[...qui s’appuie sur un terreau local porteur](#)

[Au bilan, une action publique dynamique mais qui peine à surpasser ses freins propres](#)

[La mise en oeuvre de l’Eurodistrict comme laboratoire de l’Europe : quel cadre d’action ?](#)

[Régler les problématiques à une échelle restreinte à l’aire urbaine dans un cadre de droit à l’expérimentation](#)

[L’implication du citoyen comme vecteur de communication](#)

[Une communication plus large et un marketing territorial renforcé](#)

[Une vision stratégique et opérationnelle à appuyer sur une meilleure connaissance du territoire transfrontalier](#)

[Conclusion](#)

Introduction

Il y a soixante ans le traité de Rome posait la première pierre de l’édifice européen. Célébrer cet anniversaire est l’occasion de s’interroger sur les liens et les divergences qui se sont créés au sein de cette union inédite de territoires différents, et en particulier à leur interface, sur les territoires transfrontaliers.

D’autant que La France et certains de ses voisins connaissent actuellement une montée des mouvements politiques extrêmes, qui remettent notamment en cause cet espace commun d’échange et de circulation, en alimentant les crispations autour de la notion de frontière, en lien avec la question des migrants, et les questions de souveraineté nationale.

L’absence d’un discours national construit sur l’Europe, notamment dans sa déclinaison territoriale, ne permet pas de contrebalancer efficacement cette vision, et en particulier dans les territoires qui sont au coeur de l’espace

commun, et pourraient à ce titre symboliser la réussite de ce rapprochement et de cette convergence historique : les espaces frontaliers.

Pourtant, l'Europe a conduit 25 ans de programmes de coopération territoriale européenne, avec de nombreux dispositifs sophistiqués et outils aujourd'hui à disposition des territoires frontaliers. De nombreuses démarches ont été menées en faveur de la coopération transfrontalière, bénéficiant de moyens financiers importants. Toutefois, il apparaît évident que ces actions jouissent d'une relativement faible visibilité auprès des habitants des zones frontalières, les démarches à l'oeuvre étant souvent très techniques voire technocratiques, concernant surtout les institutions et quelques acteurs socio-économiques impliqués dans des projets ponctuels.

Dans ce contexte, la mission opérationnelle transfrontalière et l'eurodistrict SaarMoselle s'interrogent sur l'implication voire l'inclusion du citoyen frontalier dans les dynamiques transfrontalières : les actions européennes ne pourront vraisemblablement plus se poursuivre en étant détachées des préoccupations du citoyen.

Les questions posées sont donc les suivantes:

- Quelle est la connaissance par l'utilisateur final frontalier des démarches des acteurs publics en matière de coopération ? Comment ces acteurs publics communiquent-ils et associent-ils les citoyens dans ce domaine?
- Comment les habitants appréhendent-ils cette situation transfrontalière ? Quelle vision réciproque de part et d'autre de la frontière ? Quelles répercussions sur leur comportement électoral ?
- Quelles recommandations faire aux autorités publiques (Collectivités, Etat, acteurs socio-économiques, institutions européennes) pour mobiliser et impliquer les habitants dans leurs actions transfrontalières?

Notre analyse vise à comprendre comment se matérialise l'expérience européenne dans les territoires transfrontaliers. Est-ce que la situation de proximité par rapport à un pays étranger lui confère un mode de fonctionnement, une pratique citoyenne différente d'un territoire plus éloigné ?

A travers divers niveaux d'analyse, nous avons cherché à rassembler les caractéristiques propres de ce territoire Saar-Moselle qui fait l'objet d'une expérimentation d'Eurodistrict depuis le 6 mai 2010.

Si l'intitulé de la problématique adressée par la MOT évoque clairement la question de la place du citoyen frontalier dans la construction européenne, l'étude du contexte et les questions posées comprennent aussi d'autres termes - habitants, usagers -, et définit d'abord le cadre d'une analyse du vivre ensemble transfrontalier : comment faire en sorte que des personnes vivent mieux sur leur territoire, s'y intéressent, et deviennent partie prenante de sa dynamique.

Nous avons essayé de poursuivre nos réflexions sous le prisme de la citoyenneté qui englobe aussi bien des droits et devoirs (vote, accès aux emplois, aux soins et à l'éducation...), des valeurs composantes du lien social, une dimension politique, la manifestation d'une identité culturelle et d'une histoire commune.

Dans le rapport qui suit, nous présenterons dans un premier temps un aperçu de cette perception du territoire par les habitants, puis nous exposerons une synthèse des caractéristiques du territoire analysé, et enfin dans une dernière partie, nous proposerons quelques recommandations à l'usage des autorités publiques.

I. Le territoire Saarmoselle : quelle perception du territoire par le citoyen frontalier ?

1. Aperçu du territoire à travers un micro-trottoir

Pour introduire cette perception, nous avons choisi d'effectuer un micro-trottoir sur un échantillon final de 10 personnes (sur une trentaine sollicitées), entre Forbach, Sarrebruck et Sarreguemines sur la base des trois questions suivantes :

- Avez-vous l'impression de vivre dans un territoire particulier en Europe ?
- Demain, si une agglomération transfrontalière se crée, quelle première décision devrait-elle prendre pour améliorer votre quotidien ?
- Quels avantages voyez-vous à être sur un territoire transfrontalier ?

Les réponses ont été riches d'enseignements. Il est en effet assez frappant de constater que chaque interviewé se prononce pour une intégration plus poussée du fonctionnement du territoire de l'Eurodistrict. Si la situation de la Moselle est jugée sévèrement avec un champ lexical de l'abandon et de la relégation: « misère », « il n'y a rien », « laissés pour compte », l'intérêt d'une intégration plus forte avec un territoire jugé plus prospère est nette : « emplois allemands », « c'est plus joli là-bas », « des clients avec un meilleur pouvoir d'achat », « des débouchés ». Cela fait écho à l'expression d'Edith Harzic, chargée de mission à la Délégation à l'Action Européenne des Collectivités Territoriales, "j'ai ressenti que les écarts de niveau de vie ne sont pas de nature à favoriser une égalité et plus tard une identité. On va considérer l'autre dans son altérité, comme un concurrent".

Un fait marquant est la constatation que des acquis finalement récents sont parfaitement intégrés et ne sont plus considérés comme positifs mais seulement normaux. Il en va ainsi de l'absence de frontière, de la monnaie unique. Comme tout acquis, ils ne procurent plus de valeur ajoutée, alors même qu'on peut considérer que ce sont des conquêtes fragiles, au regard des ambitions de fermeture contenues dans les programmes de partis les plus nationalistes en Europe, crédités de suffrages très élevés. Il est intéressant de noter que pour Maxime Lefebvre, Ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions frontalières¹, les facilités et coopérations transfrontalières n'ont pas un impact significatif sur le sentiment européen : "l'identité nationale reste forte. Le mouvement des travailleurs transfrontaliers est asymétrique. Il y a des deux côtés de la frontière, un fort sentiment d'abandon". C'est sûrement un enseignement fort à garder à l'esprit : l'être humain s'habitue à tout, et si l'on souhaite imprimer une perception d'amélioration continue, cela contraint à développer de nouvelles fonctionnalités, facilités, offres en permanence, le tout soutenu par une politique de communication qui construit cette vision pédagogique d'une amélioration continue.

¹ Interview réalisée en octobre 2017 par le groupe Ihedate

2. Aperçu du territoire à travers du film “retour à Forbach”

Le film ‘Retour à Forbach’ traduit un sentiment ancré d’abandon de la population. Quelques séquences marquantes entendues dans ce documentaire, donnant la parole aux habitants de Forbach, complètent notre micro-trottoir par des mots forts dont voici quelques extraits significatifs :

Un territoire anciennement productif et attracteur de main d’oeuvre

" Le brassage des 30 glorieuses, avec son afflux d'immigration venu pour trouver du travail, a contribué à la perte de l'identité propre des habitants de souche, l'histoire se perd du fait de ce brassage."

Un territoire qui s’est structuré autour de la mine, au détriment d’un développement territorial

"Beaucoup d'anciens n'ont pas le permis car ils allaient à la mine en bus et revenaient en bus."

"On est passé de mono industrie à rien!!!! HBL (Houillères du Bassin lorrain) prenaient tout en charge, une fois parties, on était livré à nous même."

"On a été exploité puis abandonné, notre sol, c'est maintenant du gryère, nos maisons ne valent plus rien."

Un territoire face à son héritage, qui peine à se réinventer

"Il n'y a plus de boulot et trop d'immigrés maintenant, si on en vire, on a peut être une chance de passer devant eux pour du boulot."

"Avant on se définissait par catégorie, ouvriers, cols blancs, maintenant regardez ces drapeaux aux fenêtres, c'est par communauté donc cela exacerbe les sentiments."

"Seuls les arabes restent soudés par le rôle central de la mosquée et des 5 prières par jour."

Un fort sentiment d’abandon

"C'est la peur de l'inconnu et de la religion (même si peu d'incident) qui explique le vote, les gens sont paumés et se sentent abandonnés, donc font payer les politiques classiques, quelles qu'en soient les conséquences."

"Gamin, on grandit avec l'envie de partir, loin de la laideur de la cité."

"Ville triste, pas comme au temps des mineurs, donne envie de partir loin."

"Quand on est pauvre, on se sent mal, écrasé par la misère sociale."

"Avant, il n'y avait pas d'aide, c'est la solidarité entre ouvriers qui tenait la cité, aujourd'hui tout le monde vit des aides, il y a un sentiment de honte, il n'y a plus beaucoup de forces vives mais beaucoup d'assistanat."

"Le centre ville est mort, à part des kebabs et des chinois, il n'y a plus rien."

Un apport de l’Europe nié

"L'Europe, oui on la vit par le passage de la frontière et la monnaie, mais c'est tout ; même s'ils referment, on passera toujours facilement avec nos plaques."

Ce film fait ressortir beaucoup de ressentis négatifs ; l'Europe apparaît très loin et il semble se dégager une amertume assez prononcée par rapport à un passé révolu qui peut donner l'impression d'être plus enviable : cohésion de groupe, identité forte, emploi... Rien n'a encore remplacé l'ordre passé et la population est dans l'attente d'un nouvel élan.

3. Aperçu du territoire à travers l'analyse du vote d'extrême droite

Pour la première fois lors d'une élection présidentielle, le vote d'extrême-droite est arrivé en tête dans les quatre départements de l'ex-Région Lorraine. Ce vote, qui se sédimente un peu plus à chaque élection depuis 2002, est maintenant considéré comme solidement ancré. Il pourrait s'apparenter plus à un rejet des partis traditionnels et une expression sociale qu'à une position réellement xénophobe. Les personnes interrogées témoignent d'un besoin de changement par rapport à une situation économique et sociale, jugée insoutenable. C'est en effet traditionnellement dans les secteurs ruraux ou sinistrés par l'industrie minière (Bassin houiller Mosellan, Meuse, Vosges) que la candidate du Front National obtient ses meilleurs scores en Lorraine.

Ainsi, pour le politologue strasbourgeois Richard Kleinschmager, interrogé par l'AFP, ce vote traduit l'adhésion à un "FN social, plutôt qu'identitaire". Dans ces régions en dépeuplement, frappées par une déstructuration lente des activités qui n'ont pas eu de substitution, l'implantation de la gauche était modeste et les électeurs sont facilement passés au FN. En effet, celui-ci propose une écoute active et localisée des problématiques assez singulière dans le paysage politique. Même si les causes et solutions proposées sont sujettes à caution pour une part des votants, le fait d'être écouté semble peser beaucoup dans leur bulletin de vote.

4. Une frontière inexistante dans le vécu personnel et quotidien

Sur ce territoire où la barrière naturelle de la frontière n'existe pas et où le passage d'un pays à l'autre se fait très simplement, la pratique quotidienne de la traversée est bien ancrée : le commerce est un moteur premier de déplacement entre les deux côtés, et chacun y exerce ses comparaisons pour mieux faire jouer la concurrence. Ainsi, la monnaie unique, les standards de consommation européens, les infrastructures routières qui traversent la frontière en toute part font que pour cet objet, la frontière est transparente.

Cet extrait de texte illustre cet état de fait :

Une frontière des langues évanescence en somme, qui s'évanouit à mesure qu'on s'en approche et qui surtout ne signifie rien à ceux qui la vivent au jour le jour. Quant à celles des usages qui la traversent, que peut-on en dire, en l'état de nos connaissances, sinon qu'elles n'ont guère de sens puisqu'elles ne sont le support d'aucun discours sur l'Autre, qu'elles ne servent de relais à aucune revendication identitaire ? A moins que quelqu'un ne découvre un jour les vertus et les délices de la différenciation (et de la frontière) que peut procurer la mise en valeur de ces différences...

Source : Des langues et des cultures en Moselle / Colette Méchin, dans Limites floues, frontières vives | Christian Bromberger, Alain Morel.

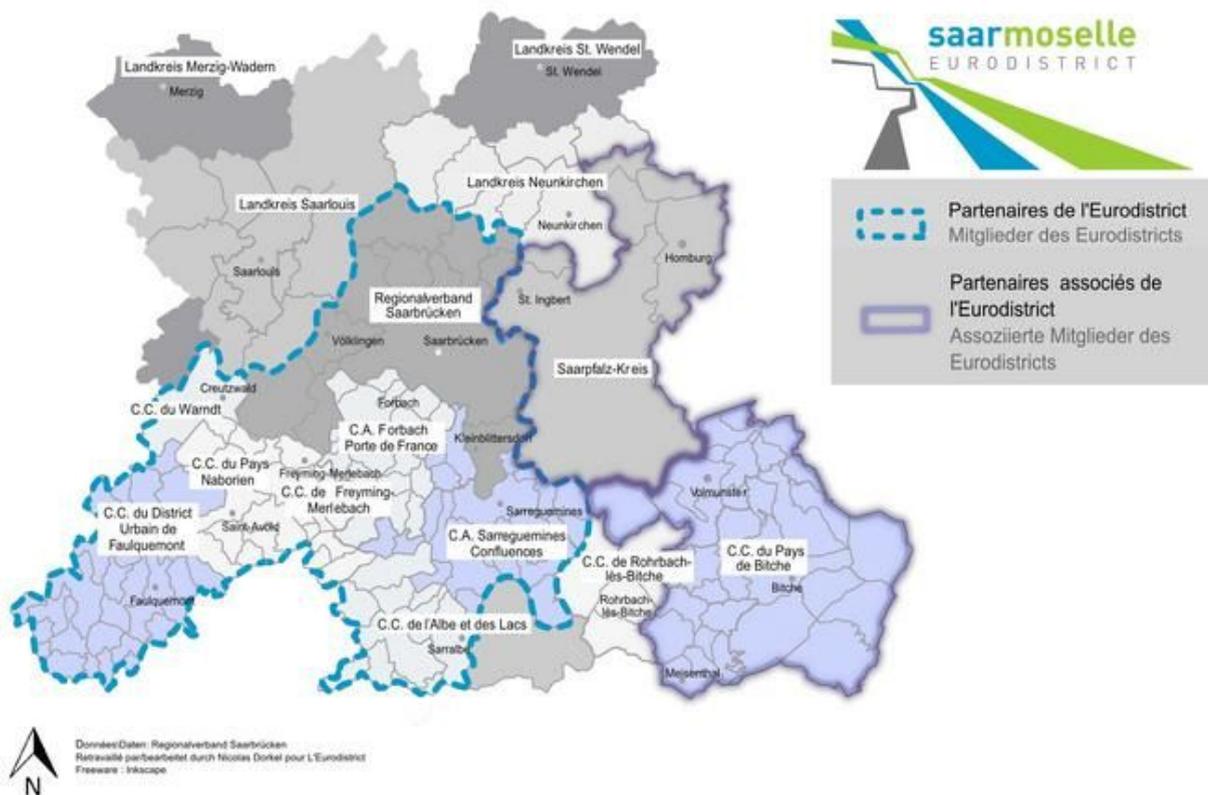
Cette dichotomie, assez nette entre le citoyen et le consommateur, est caractéristique de la construction européenne : celle-ci s'est faite entre États, sur une base d'unification de marché et de standardisation des produits. La question du citoyen n'a finalement que peu avancé, malgré le statut officiel de citoyen européen qui apparaît sur les passeports. Quid des droits européens ? Quid du droit de vote pour les membres de la commission européenne ? Quid des droits sociaux européens ? On retrouve là une marque du gouffre qui reste à combler pour gommer les obstacles à l'échelle du citoyen, et notamment du citoyen frontalier.

II. Contours du territoire : un bassin de vie binational

L'objet de ce chapitre est de présenter d'analyser les différentes facettes de ce territoire : socio-économiques, historiques et les dynamiques à l'oeuvre.

1. Le périmètre d'analyse

Toutes nos réflexions et analyses sont réalisées à l'échelle de l'Eurodistrict représenté ci-dessous :



L'Eurodistrict de Saarmoselle (ESM) comprend des communautés situées dans le Land de Sarre en Allemagne et dans le département la Moselle en France. En Allemagne, la Communauté régionale de **Sarrebruck de Sarre (Regionalverband Saarbrücken)** est membre à part entière de l'ESM, tandis que l'Arrondissement de **Sarre-Palatinat (Saarpfalz)** est membre associé. Côté français l'ESM recouvre 7 intercommunalités dont 1 en tant que membre associé (la CC du Pays de Bitche).

Répartition de la population du territoire de l’Eurodistrict :

Pays	ESM	Part	Associés	Total	Part
Allemagne	327 380	56%	144 584	471 964	62%
France	259 510	44%	34 633	294 143	38%
Ensemble	586 890	100%	179 217	766 107	100%

Source Insee 2014, **Source:** Statistisches Bundesamt Deutschland 2011, 2016

En 2015, l’ESM compte près de 587 000 habitants, dont 44% sont en France. En considérant les communautés françaises et allemandes associées, cette part est de 38%.

2. Contours socio-économiques : un territoire plutôt âgé, ouvrier, et en déclin démographique

Le territoire de l’Eurodistrict (hors territoires associés) a perdu 35 542 habitants (5,3%) depuis 1999, passant de 620 000 habitants à 587 000. Sur la période, ce déclin est généralisé, aussi bien du côté français que du côté allemand, et toutes les communes perdent de la population: Sarrebruck -2,6%, Völklingen -8%, Forbach -4,6%, Sarreguemines -7,5%, etc.

Une multiplicité de petites communes côté français

La démographie des communautés allemandes participantes pèsent plus lourd que celle des communes françaises. Sur les 180 villes et communes qui composent l’ESM (Eurodistrict et territoires associés), 17 sont allemandes. Parmi elles, seules deux ont moins de 10 000 habitants. A l’inverse, du côté français, seules 6 communes sur 163 ont plus de 10 000 habitants.

Sarrebruck est de loin la ville la plus peuplée du territoire avec 178 000 habitants, viennent ensuite la communauté associée de Homburg (42 000 habitants), Völklingen avec 39 000 habitants, St. Ingbert (36 000 habitants). Les plus grosses communes françaises de Forbach et de Sarreguemines comptent chacune un peu plus de 21 000 habitants.

Une économie orientée vers l’industrie et la santé

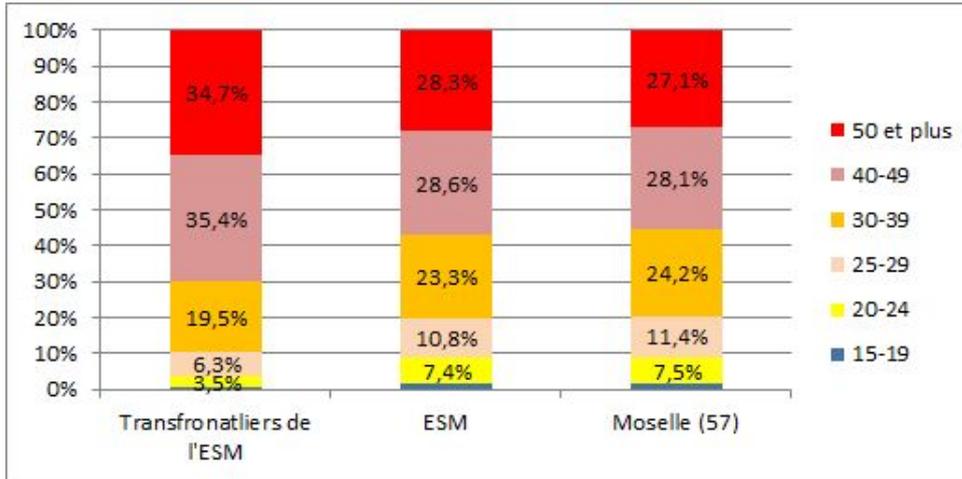
L’Eurodistrict SaarMoselle compte 286 000 emplois et dénombre 54 400 entreprises sur son territoire. Les secteurs d’activités valorisés par la SaarMoselle sont la **métallurgie et la transformation des métaux (24 000 emplois)**, la construction automobile (15 300 emplois), l’industrie du bâtiment (6 700 emplois) et l’ensemble d’autres secteurs innovants : la chimie plasturgie et les nouveaux matériaux (16 200 emplois), l’informatique (16 200 emplois) et la **santé (37 568 emplois)**.

Des actifs transfrontaliers ouvriers et plutôt âgés

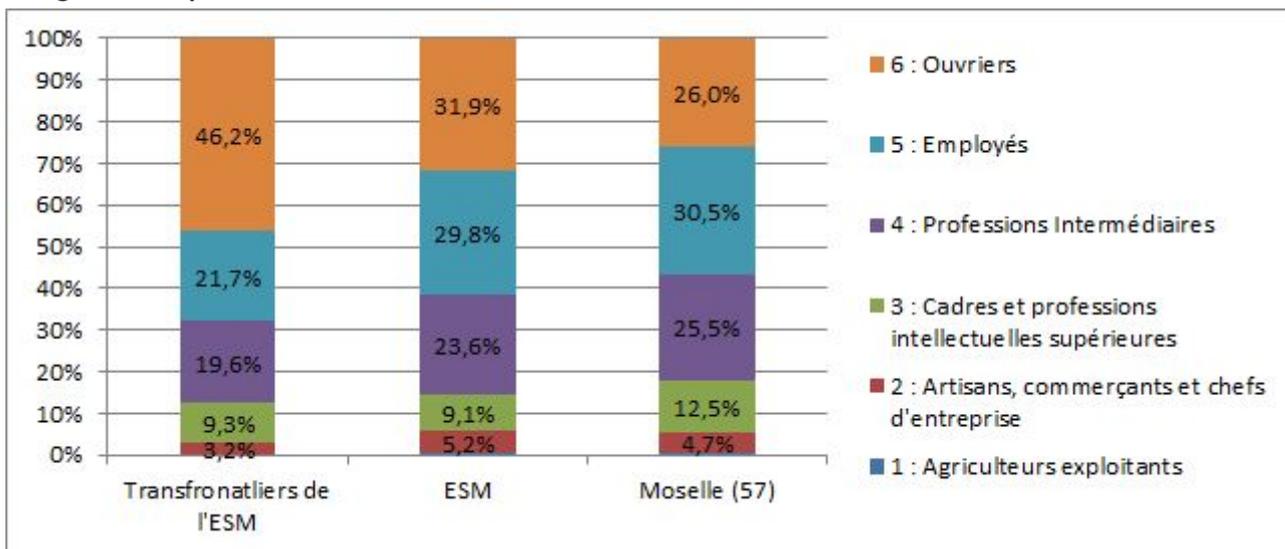
La **part des actifs transfrontaliers dans l’ensemble de la population active de l’ESM est de 14,7%**, légèrement inférieure à celle que l’on trouve pour l’ensemble du département de la Moselle (16,1%).

A l’échelle du département de Moselle, 84% des actifs travaillent en France. Ceux qui vont travailler à l’étranger vont principalement vers le Luxembourg, représentant près de 50 000 actifs, et dans une moindre mesure l’Allemagne (18 600 actifs). 85% (15 630) de ces derniers habitent l’ESM.

Âge des actifs :



Catégorie socioprofessionnelle des actifs



Le **profil de l'ensemble des actifs de l'ESM (côté français) diffère de celui du département de Moselle par la présence plus marquée d'ouvriers**, 32% contre 26% pour la Moselle et une moindre présence des cadres, 9% contre 12,5%. La composition par âge est relativement identique entre les actifs de l'ESM et ceux du département.

Les actifs transfrontaliers se démarquent nettement des actifs de l'ESM et du département.

- Ils sont nettement **plus âgés** : plus de 70% d'entre eux ont plus de 40 ans contre 57% pour l'ESM et surtout les moins de 25 ans sont deux fois moins nombreux (10,4%) au sein des actifs transfrontaliers que dans l'ESM (19,8%) ou le dans le département de Moselle (20,6%).
- 46,2% d'entre eux sont **des ouvriers** (alors que cette part n'est que d'à peine un tiers pour l'ESM et d'un peu plus d'un quart pour l'ensemble du département).
- la part des cadres (9,3%) est proche de celle des actifs de l'ESM (9,1%).

3. Un territoire mosellan figé dans l'héritage minier

L'arrêt assez rapide de la mono-industrie charbonnière dans les années 80 a figé le territoire dans une situation urbaine et économique dont les nouveaux ressorts n'ont pas encore été trouvés. **C'est un des secteurs les plus défavorisés de la Moselle.** L'enrayement du repli démographique et le vieillissement de la population ne sont pas les seuls défis qui attendent l'Est de la Moselle.

Une forte proportion de personnes n'exerçant pas ou plus d'activités professionnelles

Les retraités et autres personnes sans activité professionnelle représentent plus de 48% de la population âgée de 15 ans ou plus, contre 43,6% pour la Moselle, 44,2% pour la Lorraine et 43,1% pour la France métropolitaine. Ce constat s'explique en partie par **l'héritage minier et le grand nombre de mineurs précocement retraités.** La part des ouvriers est également plus importante, de près de 5 points par rapport à la moyenne française. Les autres catégories socioprofessionnelles, notamment les cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires et employés, sont présentes dans des proportions inférieures aux territoires de référence.

Des sites industriels emblématiques

La Moselle est donc très marquée par son ancrage industriel. L'activité industrielle est aujourd'hui tirée par l'Allemagne : on compte des filiales de groupes allemands, avec des sites emblématiques comme CONTINENTAL ou SMART à Sarreguemines, ou encore VIESSMANN à Faulquemont. Ces implantations constituent des forces à préserver et à encourager afin de permettre la dynamisation de la Moselle.

Malgré cela, le département continue à être touché par des fermetures ou baisses d'activité. Ce sont ainsi plus de 1700 emplois qui ont été supprimés depuis 2009 à Carling, Sarreguemines, Saint-Avold ou encore Sarralbe.

Un territoire marqué par la pauvreté

Ceci ne va pas sans impact sur le niveau de vie des habitants : les 3 EPCI mosellans les plus touchés par la pauvreté se situent dans l'Eurodistrict. Ce sont au moins **20% des habitants de moins de 65 ans** des CC du Warndt, de Freyming Merlebach et de Forbach Porte de France qui vivent **sous le seuil de pauvreté en 2008.** Dans ces mêmes EPCI, s'ajoutent une pauvreté institutionnelle et économique mise en évidence par la part élevée de population couverte par le Revenu de Solidarité Active (de 4% à 5%), et par l'Aide aux Adultes Handicapés (près de 3%). Une proportion particulièrement importante d'habitants vit dans des logements sociaux 17% à 20%. L'héritage minier de ce secteur permet cependant à une partie de la population (entre 11% et 14%) d'être logée à titre gratuit.

Le chômage est, en outre, très présent. La zone d'emploi de Forbach est la plus touchée du département de la Moselle, avec un taux de chômage supérieur à 11% fin 2011 (contre 9,8% pour la Lorraine).

Le charbon comme héritage

Un retour historique s'impose pour bien appréhender l'héritage commun : le sous-sol avec son charbon... à l'origine de l'Europe. L'histoire du charbon remonte au XVI^e siècle en Sarre, l'époque des premières extractions locales. Son exploitation y est développée par Napoléon dès 1807 avec notamment le premier inventaire des veines de charbon en Sarre et en Moselle. Les annexions successives n'ont jamais arrêté son exploitation de part et d'autre de la frontière : lorsque la Sarre quitte la France en 1815, les prospections se reportent sur la Moselle. Les sondages et les créations de compagnies se multiplient jusqu'au début du XX^e siècle : la réussite du charbon mosellan engendre un besoin important de personnel étranger en raison du manque de main d'oeuvre locale. De nombreux mineurs sarrois passent ainsi la frontière pour travailler dans les mines mosellanes, situation inverse du marché actuel de l'emploi frontalier entre une Sarre industrielle et une Moselle-Est au fort taux de chômage.

Peu après la fin de la Première guerre mondiale, la Sarre est placée sous l'égide de la Société des Nations et l'exploitation des mines transférée à la France en compensation de la destruction de ses mines du Nord. Si la Sarre

choisit par référendum de rallier l'Allemagne en 1935, elle retrouve un statut international au sortir de la Seconde guerre mondiale : dotée d'institutions indépendantes dès 1947, elle voit la gérance de ses mines retourner du côté français.

Malgré l'adversité entre la France et l'Allemagne, l'exploitation du charbon ne souffre d'aucune frontière industrielle : 3 550 Sarrois se trouvent toujours employés dans les mines mosellanes en 1951.

L'Union européenne est officiellement née dans ses principes avec la fondation de la "Communauté européenne du charbon et de l'acier", en 1952, à l'initiative du Mosellan Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères.

En 2004, **la fermeture des dernières mines en Moselle, puis quelques années plus tard en Sarre, a été vécue difficilement et a engendré une hausse importante du chômage.**

4. Un côté Sarrois moins marqué par la crise, mais qui manque de main-d'oeuvre

Le côté allemand diffère singulièrement de ce portrait. En effet, la **Saar** a géré une transition beaucoup plus progressive de son tissu industriel, avec des fermetures de mines beaucoup plus tardives. Elle a ainsi pu construire une dynamique économique qui pourrait faire figure d'eldorado vue du côté mosellan, même si l'on note que **c'est un des territoire les plus petits et les moins riches d'Allemagne.**

Pourtant, l'osmose semble ne plus se faire aussi bien que dans les années 1990, entre un côté allemand de la frontière disposant d'une population âgée et de beaucoup d'emplois à pourvoir, et un côté français plus jeune avec beaucoup de main d'oeuvre à disposition. Le chômage est à 6,5% en Allemagne, alors qu'il est de 15% côté Moselle Est. Il n'a cessé d'augmenter à Forbach, passant de 14% en 1999 à 25,6% en 2014, et à Sarreguemines, passant de 13% à 20,4%. La crise de 2008 est évidemment en cause mais, des signes alarmants existaient dès le début des années 2000 avec baisse du nombre des frontaliers travaillant en Allemagne. Cette diminution s'est accompagnée d'un vieillissement des ces actifs (70% ont plus de 40 ans en 2014), symptomatique d'une difficulté des jeunes Français à trouver un emploi en Allemagne. Ce phénomène est complexe à analyser et peut être dû un à faisceau de facteurs rassemblant une situation allemande peu dynamique au début des années 2000, une mutation de la demande allemande auxquelles les qualifications françaises ne répondaient plus, la diminution de la pratique de la langue allemande côté français, etc...

On peut penser que cette tendance pourrait s'inverser à l'avenir et que la partie française de l'Eurodistrict pourrait émettre beaucoup plus que 14% de ses actifs vers l'Allemagne. Par comparaison, des territoires se situant sur la frontière française et eux aussi polarisés par des pôles d'emplois étrangers émettent une proportion de leur actifs beaucoup plus importante. C'est le cas de zones d'emploi comme Thionville (36,4 %), Saint-Louis (42,2 %), ou Longwy (39 %).

5. Les différences linguistiques : frontière et facteur de rapprochement

Lors de notre visite, la langue a été présentée comme un problème, car l'allemand est finalement peu parlé en Moselle, même si c'est l'un des départements français au plus fort taux de germanophones. L'analyse historique montre pourtant qu'il a été langue officielle jusqu'au milieu du XXe siècle. Mais le dernier changement de nation (7 depuis la fin du XIXe siècle) s'est fait plus brutalement que les autres, avec une interdiction totale de parler sa langue maternelle (germanique) après la fin de la seconde guerre mondiale. Le français redevient la seule langue

administrative, le dialecte francique lorrain (le Platt) est proscrit et les enfants sont punis quand ils le parlent dans l'enceinte de l'école. L'emploi de l'allemand dans la presse est également prohibé jusqu'en 1972, date à laquelle la langue sera à nouveau ré-introduite dans les cours et l'enseignement.

Des tentatives pour renouer le lien linguistique

Depuis 1994, différentes initiatives volontaristes ont été impulsées pour gommer les effets linguistiques de ce passé proche. Ainsi, des dispositions ont été prises en France pour faciliter l'apprentissage de l'allemand à l'école, au collège et au lycée. Réciproquement, la stratégie "France" de la Sarre vise à renforcer les compétences interculturelles avec un accent mis sur l'apprentissage du français : établissements bilingues, délivrance simultanée du baccalauréat français et de l'Abitur allemand (AbiBac). L'objectif est de devenir le premier Land parfaitement bilingue en l'espace d'une génération (2043) !

6. Une aire urbaine face à des enjeux internes spécifiques

Une concurrence réglementaire de part et d'autre de la frontière

L'existence de différences réglementaires de part et d'autre de la frontière permet aux entreprises de faire des arbitrages. Alors que le département dispose de friches minières et industrielles de grande taille favorables à l'implantation de nouvelles activités économiques, les industriels peuvent jouer la concurrence des procédures administratives entre les pays voisins, notamment en termes d'exigences environnementales (nature et amplitude des compensations éventuelles, précision des études d'impact, ...) et de délais de procédures.

De ce point de vue, les interviews que nous avons pu mener avec les DDT locaux montrent finalement peu de concertation de part et d'autre de la frontière entre les instances économiques, environnementales. En effet, les missions des DDT sont définies à l'échelle nationale et la spécificité frontalière n'entraîne pas de mission spécifique. Les contacts, démarches, reposent sur des sensibilités personnelles, et sur la volonté et/ou le temps des équipes locales en marge des missions principales. Malgré ces freins, une station d'épuration transnationale a pu être mise en place, permettant la mutualisation des coûts.

Une surproduction de surfaces commerciales

La reconversion des activités sidérurgiques s'est traditionnellement positionnée sur le créneau des activités commerciales (voire touristiques), misant sur l'attrait de la clientèle étrangère (magasins d'usine, outlet, ...) sous l'effet de la stratégie politique des élus et de l'action marketing des aménageurs. De ce fait, la Moselle a été cible d'une inflation des surfaces commerciales (1er département de France en surface commerciale par habitant) dont l'infléchissement à la baisse est un enjeu majeur pour les services de l'Etat. La Direction Départementale des Territoires et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Moselle se sont engagées conjointement dans un observatoire "des centres villes et de l'aménagement commercial", afin de freiner le rythme d'autorisation de surfaces commerciales qui reste encore supérieur à celui d'un département de taille équivalente, avec en plus l'existence d'une offre commerciale étrangère abondante (notamment celles de Luxembourg Ville et de Sarrebruck).

Un foncier agricole menacé

La région subit également une forte **pression foncière**. Outre la consommation d'espace pour des opérations d'aménagement, le prix du marché des terres agricoles atteint des sommets dans le département (12 000 €/ha) par rapport aux prix français, tirés par le haut par les prix belges ou luxembourgeois. La pression est aujourd'hui encore non régulée, et celle des investisseurs étrangers sur les entreprises agricoles du département est une réalité, dans un contexte de crise qui affecte tout particulièrement les exploitations du département (polyculture-élevage).

D'une manière générale, les prix immobiliers côté français sont moins élevés qu'en Allemagne, attirant une population "dormante" plus importante. Ceci évidemment générant des déséquilibres entre les ressources financières issues des entreprises et les dépenses d'accueil de population.

III. Un eurodistrict très actif, freiné par un cadre réglementaire inadapté au bi-national

L'eurodistrict est un GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale) officiellement créé le 6 mai 2010. Il vise à amoindrir les différences des systèmes nationaux en s'appuyant sur une réflexion stratégique dans divers domaines (développement territorial et urbain, transports, développement économique, tourisme, l'apprentissage de la langue du voisin ainsi que de la santé). L'Eurodistrict développe également des projets pour encourager les échanges entre les habitants, les associations et les acteurs régionaux, et aussi pour créer des synergies entre atouts mosellans et sarrois pour devenir à terme un territoire d'excellence de la coopération franco-allemande. En effet, l'Eurodistrict permet d'établir une gouvernance transfrontalière, et est doté des compétences communes des collectivités qu'il rassemble: le land de Saar d'un côté, les communes et communautés de communes de l'autre.

Dans cette partie, il s'agit d'examiner l'action des pouvoirs publics dans cette zone transfrontalière.

1. De nombreuses actions d'interactions mutuelles mises en place par l'Eurodistrict

L'Eurodistrict intervient dans de nombreux domaines grâce notamment aux financements INTERREG.

L'analyse des émissions "Grenzenlos" réalisées par la télévision locale nous a beaucoup renseigné sur la dynamique locale en jeu. Nous avons sélectionné quelques faits marquants à travers ces extraits: [Extraits Grenzenlos - TV MOZAIK](#)

Nous avons été frappés par la multiplicité et la variété des actions engagées, et la place accordée à la connaissance mutuelle de part et d'autre de la frontière. Ce foisonnement a été visiblement fortement alimenté par les financements INTERREG européens. Par contre, les financements se focalisent sur les actions nouvelles et il semble que les actions engagées ne trouvent pas de modèle économique pérenne qui leur permettrait de perdurer à long terme (émission Cubik, organisation des randonnées), ce qui peut donner l'impression d'un essoufflement.

Les actions de l'Eurodistrict : des actes de bravoure

Toutes les actions menées sont ciblées sur des projets transnationaux de coopération sur des domaines de compétence partagée. Tous ces projets sont de véritables actes de bravoure car ils nécessitent de tordre les lois régissant chaque pays pour y trouver un dénominateur commun pour les rendre possibles en version transfrontalière. C'est un processus qui s'inscrit dans le temps long pour l'alignement des pratiques de part et d'autre de la frontière. Il nécessite une constance de travail, dont une grande partie est nécessairement inconnue du public puisque relevant de contingences essentiellement normatives. Par exemple, le financement d'une crèche transfrontalière nécessite d'interroger les financements étatiques spécifiques et les modalités d'attributions des

places en faisant à la fois la synthèse des pratiques de part et d'autre, mais aussi en négociant des dérogations aux financements réguliers.

Les principales actions menées par l'Eurodistrict:

Les loisirs d'abord font l'objet de nombreuses actions communes : création de circuits de randonnées transnationales, promotion des loisirs de part et d'autre de la frontière avec la Saarland card ou la réalisation de guides de loisir, la télévision bilingue (Grenzenlos, Cubik).

Dans le domaine du transport, la mise en place du tram de Sarreguemines à Sarrebruck (Saarbahn), ainsi que d'une ligne de bus transfrontalière qui relie Saint-Avold à Sarrebruck, et également des pistes cyclables aménagées.

Concernant l'enseignement, le bilinguisme est promu à tous les niveaux de l'enseignement, du plus jeune âge avec les projets de crèches bi-nationales, l'apprentissage de l'allemand ou du français en primaire jusqu'au niveau d'études supérieures avec la création d'une licence de droit franco-allemande à l'antenne universitaire de Sarreguemines. Dans le domaine de l'inclusion scolaire, une école de la deuxième chance bilingue installée à Forbach accueille des jeunes de 16 à 25 ans pour moitié français et pour moitié allemands. L'objectif est de faciliter la mobilité transfrontalière en faisant tomber la barrière de la langue.

Pour la recherche et l'innovation, le « Territoire d'Energie Warndt-Val de Rosselle » doit innover dans les technologies liées à la méthanisation, au biogaz et la production d'hydrogène.

Dans le domaine de la santé une plate-forme d'échanges et de gestion des urgences transfrontalières entre le Land de la Sarre et la Moselle-Est a été mise en place pour le traitement partagé des urgences médicales.

Pour le développement économique un centre d'affaires franco-Allemand à Forbach met à disposition un pôle de services bilingues principalement pour les investisseurs allemands en France (secrétariat, domiciliation, assistance administrative, location temporaire de bureaux ..) réduisant ainsi les coûts d'une implantation transfrontalière. La carte transfrontalière interactive recense les zones d'activités disponibles de part et d'autre de la frontière, et leurs caractéristiques. Trois niches économiques présentant de forts potentiels de développement ont fait l'objet d'une étude approfondie : les nouveaux matériaux, la mécatronique, la santé, l'aide au travail transfrontalier (la MOSA).

Le développement urbain et territorial s'est concentré sur une bande écologique et de loisirs : la « Bande Bleue ».

INTERREG est, au départ, un programme d'initiative communautaire (PIC), dont l'objectif est de tisser des liens, dans un cadre de proximité entre des acteurs localisés, de part et d'autre des frontières nationales, dans les Etats membres. Quatre générations de programmes d'une durée comprise entre quatre et sept ans, ont ainsi vu le jour depuis 1990, et une cinquième phase, ouverte en 2014, s'achèvera en 2020. La succession dans le temps des programmes INTERREG s'inscrit dans le cadre d'une politique originale de territorialisation, qui transforme les frontières d'Etat, de lignes de séparation en interfaces. Les régions transfrontalières sont devenues des espaces d'articulation, caractérisées par l'existence de liens durables et que l'on cherche à rendre inaliénables.

2. ...qui s'appuie sur un terreau local porteur

Au-delà de l'effet multiplicateur des financements européens, de nombreuses initiatives sont portées par des associations, responsables ou entrepreneurs locaux. Ainsi, le COOP café qui vise à se faire rencontrer des entrepreneurs de part et d'autre de la frontière est une expérience fructueuse à moindre frais, initiée spontanément. De même, un principal de collège nous a-t-il montré sa démarche personnelle, sans financement spécifique, qui consiste à proposer des cours techniques en allemand pour mieux préparer les élèves à des carrières en Allemagne. Les associations de travailleurs transfrontaliers se sont aussi constituées pour défendre les droits de ceux qui passent la frontière, et contribuer à lisser les écarts de réglementation.

3. Au bilan, une action publique dynamique mais qui peine à surpasser ses freins propres

Un certain nombre de conditions pour un "dépassement de la frontière", objectif central de la coopération transfrontalière, semblent réunies:

- un outil de gouvernance avec l'Eurodistrict, qui relativise la frontière politique ;
- un creuset culturel commun qui rend les 2 cultures relativement proches ;
- des volontés locales fortes, marquées par des initiatives nombreuses et renouvelées ;
- des médias prêts à relayer les informations de part et d'autre de la frontière ;
- les financements INTERREG qui permettent d'expérimenter des actions de gestion l'interculturalité, d'écodéveloppement, etc.

Néanmoins, pour aller vers un véritable co-développement, il sera nécessaire de s'affranchir des écarts structurants entre les 2 côtés, qui freinent la fluidité des flux de personnes : modalités de recrutement, temps de travail, fiscalité, écart des normes à respecter, âge de la retraite... tous ces éléments qui correspondent aux équilibres sociaux de chaque pays se trouvent être très différents alors qu'on se situe à un jet de caillou sur un territoire transfrontalier.

Même la reconnaissance des diplômes n'est pas assurée pour tous, et n'est pas non plus symétrique : un diplôme reconnu par l'un des pays ne le sera pas par l'autre. Bien sûr des actions de grande ampleur sont menées ; on citera par exemple l'université franco-allemande qui regroupe les cursus de 190 formations, ou les formations d'aides soignants transnationales. Tout cela témoigne de la dynamique en cours qui portera sûrement ses fruits dans quelques années.

L'un des enjeux sera certainement aussi de trouver des relais de financement par rapport à INTERREG, uniquement porté sur l'initiation d'actions, pour créer des perspectives de co-développement au sein des régions transfrontalières, en coordonnant par-delà les frontières les stratégies et les moyens de financement des régions et des Etats.

Aujourd'hui, tout se passe comme si le potentiel de développement de ce territoire était entravé. Si dans certains secteurs géographiques les écarts de salaires de part et d'autre de la frontière suffisent à créer une dynamique économique, dans notre cas, les salaires proposés en Allemagne semblent ne pas être suffisamment forts pour surpasser les frottements administratifs quotidiens. En effet, alors qu'on a des zones de flux très dynamiques côté Luxembourg ou Suisse, l'espace Saarmoselle reste bien en deçà de son potentiel.

Cet état de fait peut alimenter un sentiment d'exclusion pour les Mosellans : pourquoi seraient-ils obligés de quitter leur territoire pour aller en Allemagne en se privant des droits et acquis sociaux de leur pays ? (salaire, retraite, etc).

Par ailleurs, on a aussi l'image d'un territoire qui ne s'est pas encore inventé un nouvel avenir. On reste dans un territoire minier qui n'a pas trouvé de nouveaux ressorts de développement, et de rêve d'avenir. Quels seront les ressorts de développement local pour les 20 prochaines années ?

IV. La mise en oeuvre de l'Eurodistrict comme laboratoire de l'Europe : quel cadre d'action ?

A la lumière de ces quelques analyses, nous proposons de formuler quelques recommandations .

Pour reprendre les mots du ministre Sarrois des Finances et des Affaires Européennes, nous sommes dans une région « laboratoire de l'Europe », et l'étape à venir serait de proposer des cadres qui permettent de passer un cap d'intégration pour l'Eurodistrict.

Nos recommandations relèvent de plusieurs champs :

- leviers à actionner pour une meilleure connaissance des initiatives des autorités publiques, locales et européennes
- leviers pour développer la concertation et la participation citoyenne
- propositions pour redonner une trajectoire rêvée au territoire

Rien de grand et de durable ne peut se construire sans un objectif partagé et désiré par chacun et collectivement. Ce n'est pas en juxtaposant des approches sectorielles, mais en ayant une approche globale que les avancées pourront avoir lieu. Pour Edith Harzic, chargée de mission à la Direction de l'Action extérieure des collectivités territoriales (DAECT), "plus l'approche sera globale, mieux on pourra apporter des solutions bien consolidées". C'est le ciment d'un avenir commun à construire qui crée la dynamique, la solidarité et la fierté. Chaque succès en appelle un autre, chaque échec mobilise l'intelligence, la réactivité et finalement le progrès. Au fond, c'est la clef de voûte d'une ambition collective. C'est la pièce qui solidifie l'édifice et qui fait en l'espèce cruellement défaut.

Aussi, nos propositions sont construites sur cette idée de développer progressivement pour les citoyens transfrontaliers la sensation de participer à la construction d'un espace cohérent et divers, équilibré, dynamique, économiquement et culturellement, préalable nécessaire à l'avènement d'une identité

« régionale » partagée.

Nous suggérons les trois pistes suivantes :

- Dépasser les frontières par un cadre politique et juridique spécifique, en dérogation au droit commun et à titre expérimental ;
- Nourrir les citoyens et les inciter à contribuer par un dispositif de communication puissant et mobilisateur ;
- Et enfin, créer un observatoire du territoire pour une lecture aisée de son évolution en tant qu'entité.

1. Régler les problématiques à une échelle restreinte à l'aire urbaine dans un cadre de droit à l'expérimentation

Conduire un projet pilote dans le cadre de l'appel lancé par la Commission et s'affranchir partiellement des cadres législatif et administratif nationaux pour en améliorer leur compatibilité ... et, aller bien au delà des préconisations en créant une zone d'expérimentation centrée sur la vie quotidienne des citoyens.

Il apparaît qu'il n'existe pas de remède simple et que la résolution des problèmes frontaliers est un processus complexe faisant intervenir tous les niveaux d'administration publique. Les difficultés frontalières sont toujours ressenties localement, mais les solutions se trouvent rarement au niveau local. Pour surmonter les obstacles ou en réduire la complexité, il faut que tous les niveaux de gouvernement et d'administration travaillent main dans la main.

L'article 174 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne reconnaît les difficultés auxquelles sont confrontées les régions frontalières et précise que l'Union devrait accorder une attention particulière à ces régions dans son action tendant au renforcement de sa cohésion économique, sociale et territoriale.

Cet état de fait est aussi central dans les engagements de Madame Corina CREȚU, Commissaire européenne en charge de la politique régionale : « En tant que nouvelle Commissaire en charge de la politique régionale, je m'emploie à explorer les améliorations possibles pour les communautés frontalières à travers l'Europe. En effet, les citoyens et entreprises de ces régions doivent encore parfois faire face à des complications inutiles lorsqu'ils entreprennent des activités transfrontalières. Les obstacles, souvent de nature juridique ou administrative, sont encore nombreux, grevant ultérieurement les activités transfrontalières. C'est pourquoi je vais utiliser mon mandat pour faire le point sur cette situation et formuler des propositions concrètes »

Au niveau européen, les domaines visés dans l'appel par la Commission sont les suivants :

- Promouvoir une administration publique transfrontalière ;
- Renforcer la coopération et les échanges ;
- Améliorer le processus législatif ;
- Soutenir l'emploi transfrontalier ;
- Promouvoir le multilinguisme frontalier ;
- Faciliter l'accessibilité transfrontalière ;
- Encourager la mise en commun des établissements de soins de santé ;
- Démontrent l'interaction transfrontalière pour éclairer la prise de décision.

Nous pensons qu'il faut dépasser l'objectif assigné et inventer une nouvelle géographie, aller vers une intercommunalité transnationale plus efficiente par la création d'une zone d'expérimentation. Il s'agit de créer une rupture pour adresser les problèmes structurants de la Sarre et de la Moselle : le manque de main d'œuvre d'une part et le chômage d'autre part. Cette situation ne peut souffrir d'un processus long pour être traitée, car elle est porteuse de conséquences économiques et sociales majeures, pour partie déjà à l'œuvre. Elle correspond à une suggestion de Maxime Lefebvre, ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions frontalières, évoquant "la mise en place d'une zone tampon, en matière de fiscalité, de droits sociaux".

Cette dérogation aux droits nationaux ciblerait, en priorité, tous les domaines qui touchent au développement économique, à la formation et à la santé, au contrat de travail, au contrat de location d'un logement, aux normes affectées aux transports, à la fréquentation des hôpitaux, des médecins, des écoles, ... de la même manière que

des mises en commun d'infrastructures ont été réalisées (sportives notamment). Maxime Lefebvre nous a indiqué², en la matière, "une réflexion européenne est en cours, la Commission européenne recommande le développement de projets pilotes, de conventions, de transfert permettant le droit d'un pays au territoire de l'autre". Mais pour lui, "la voie la plus probable reste celle de la négociation d'accords spécifiques", entre Etats.

Un bon exemple, à notre sens, est la promotion d'une administration publique transfrontalière. Ainsi, dans son plan d'action 2016-2020 pour l'administration en ligne, la Commission expose sa vision à long terme d'une administration ouverte, efficace et inclusive, proposant des services publics numériques de bout en bout, personnalisés et sans frontières. Bien qu'il s'agisse d'un document général, le plan propose des mesures et des outils qui seront particulièrement utiles pour les régions frontalières, notamment le principe «une fois pour toutes» (c'est-à-dire que les informations ne sont transmises qu'une seule fois aux autorités, quel que soit le pays d'origine) et un outil de traduction automatique pour les autorités. Cela correspondrait à un besoin évoqué par Mme Harzic, "des outils adaptés aux enjeux d'aujourd'hui, et permettant de répondre au besoin de coordination des multiples acteurs impliqués aujourd'hui".

Ce plan d'action, doit pouvoir, à l'échelle de l'intercommunalité transnationale dont nous parlons, être transposé dans les différents domaines cités au dessus, et touchant directement à la vie quotidienne des citoyens. Les marges d'amélioration des processus sont larges, notamment pour terminer un apprentissage, faire pleinement reconnaître ses aptitudes et compétences, accéder aux emplois vacants, identifier les travailleurs, disposer d'une sécurité juridique en matière fiscale, garantir une couverture sociale complète, obtenir une assurance professionnelle pour le personnel médical, effectuer les procédures compliquées pour l'obtention de certificats professionnels. Les actions d'information destinées notamment aux particuliers et aux employeurs, ainsi que la collecte d'informations pour la prise de décisions sont autant de domaines qui gagneraient à être améliorés. La mise en place de cette administration publique transfrontalière est une piste dont Mme Harzic nous a dit "qu'on pourrait l'aborder de manière institutionnelle, mais qu'elle devrait avant tout être au service des usagers, du quotidien" et ce "afin d'assurer un quotidien comparable de chaque côté de la frontière".

Citons par exemple, un contrat de travail commun, la reconnaissance des niveaux de formation, un contrat de location de logement commun, un ticket unique pour un déplacement à l'échelle de l'intercommunalité transnationale qui devraient devenir une réalité.

Ainsi, le fait d'être citoyen transfrontalier renforcerait le sentiment d'appartenance à l'Union Européenne.

2. L'implication du citoyen comme vecteur de communication

Le cahier de la MOT n°8 revient sur le rôle majeur de l'implication des citoyens. Il souligne que le rôle des États, qui ont vocation à être à l'avenir davantage celui de facilitateurs que de contrôleurs. Entre novembre 2008 et juin 2010, les sept partenaires du projet URBACT « EGTC » ont travaillé en réseau sur le thème de la gouvernance des agglomérations transfrontalières. Durant ces deux années de travail, les témoignages et les échanges ont montré l'importance de l'implication de la société civile dans les dynamiques transfrontalières. Cette implication a même été définie au cours du projet comme «**l'une des conditions à la réussite d'un projet de territoire transfrontalier**».

² Interview octobre 2017

Les expériences menées montrent que l'intérêt de la population pour les questions transfrontalières est une réalité et qu'elle est renforcée lorsque les supports proposent une expression libre et des échanges directs entre les citoyens de l'espace transfrontalier.

Les outils pouvant être mobilisés vont de l'association, pour des missions d'intérêt général (cf. l'exemple du Groupement transfrontalier européen) à l'outil européen du GEIE (Groupement européen d'intérêt économique) pour des activités de nature économique.

Des initiatives locales innovantes ont vu le jour sur plusieurs frontières pour faciliter l'accès aux financements par la société civile : certaines collectivités territoriales ont créé des programmes spécifiques payés sur leurs fonds propres (cf. expériences de la Ville de Mulhouse et de l'Espace catalan transfrontalier), d'autres ont réfléchi à des dispositifs s'appuyant sur les financements européens permettant d'appliquer des règles plus souples aux acteurs de la société civile. Des initiatives privées ont également émergé (cf. exemple de la Fondation Entente Franco-allemande).

Le succès de ces initiatives tient à l'information qui en est faite auprès du public cible, à l'existence préalable de partenariats transfrontaliers au service de la société civile et à leur capacité à formaliser leurs projets.

3. Une communication plus large et un marketing territorial renforcé

Le budget actuel de l'Eurodistrict est de 1,2 millions/an, et ne permet actuellement que peu d'actions de communication concertées et déployées dans chaque collectivité de l'eurodistrict.

A notre sens, cela constitue cependant un point clef pour, d'une part, mettre en valeur les actions conduites sur le territoire, et, d'autre part, mieux cibler les attentes des citoyens. Par exemple, le microtrottoir nous montrait un besoin d'accès à des formations binationales. Or, un réseau de 190 universités existe mais n'est pas suffisamment connu. De même, une attente forte du citoyen de l'eurodistrict est celle de l'emploi, il convient alors d'assurer le relais des initiatives dans le sens d'un développement de l'emploi.

Traditionnellement, cette action peut s'asseoir sur une marque associée au territoire : "Saarmoselle, un territoire avec des ailes" (exemple non contractuel !) et décliner la communication sur le réseau de formation, les parcours binationaux, ...

Aujourd'hui, très peu de gens ont connaissance de l'existence de l'Eurodistrict, et donc de son action. A l'image du Grand Paris qui se forme et est en train de se créer une image, des actions chocs et communicatives pourraient permettre de s'allier les médias dans cette entreprise de désanonymisation. Ces actions peuvent se faire sous forme de labellisation d'actions de type aménagement, culture, ... tout autre élément inscrit dans le territoire et qui permettra de créer une vision de ce territoire qui n'existe pas pour l'instant. Par exemple, l'UNESCO demande à la France de conforter son classement au patrimoine mondial sur sa spécificité culinaire par un réseau de cité de la gastronomie. Pourquoi ne pas se lancer dans un projet de cette envergure dans une zone qui présente une vraie tradition culinaire et de nombreux restaurants étoilés ?

Un projet de ce type pourrait être le sous-jacent efficace d'un marketing territorial renouvelé, à même de projeter le territoire dans le futur.

4. Une vision stratégique et opérationnelle à appuyer sur une meilleure connaissance du territoire transfrontalier

Notre dernière recommandation est d'ordre plus technique. Elle nous semble cependant importante dans une perspective française d'élaboration de politique publique. En effet, actuellement, si le périmètre de l'Eurodistrict est bien défini, il est très difficile d'obtenir des indicateurs sur l'ensemble de ce territoire, côté allemand et français. En effet, les systèmes statistiques allemands et français sont différents et ne produisent pas sur les mêmes rythmes et les mêmes définitions. Cependant sur d'autres espaces transfrontaliers ce type d'observation existe parfois même de façon coopérative (ex: observatoire du Haut-Rhin).

La création d'un observatoire ou une meilleure observation permettraient :

- de construire une image territoriale pouvant faciliter l'identification du citoyen de Eurodistrict à son territoire.
- mieux connaître les points forts et les faiblesses de l'Eurodistrict pour agir plus efficacement et orienter les politiques publiques.
- mesurer les actions menées au regard des objectifs.

Cela constituerait ainsi une brique de base préalable à l'action et permettrait également de tirer des bilans de l'action publique, française ou européenne. Cet observatoire serait également indissociable de la création de la zone d'expérimentation, pour mesurer son efficacité et ses retombées.

Conclusion

Un travail de longue haleine a été initié pour créer une nouvelle géographie mêlant deux territoires issus de deux pays différents. Nous avons pu constater des volontés locales très fortes, mais qui se confrontent à des blocages réglementaires nationaux, et à des États centraux éloignés.

Cela pourrait être amélioré par à la fois une nouvelle approche réglementaire, plus pragmatique, qui permette de faciliter l'élimination des contraintes locales, non visibles nationalement mais avec un fort impact sur la vie quotidienne. D'autre part, une formalisation de l'existence et de l'action de l'eurodistrict, qui reste aujourd'hui largement méconnu, semble indispensable, notamment à travers l'élaboration d'une vision et d'une ambition politique à même de transporter les citoyens frontaliers vers un imaginaire porteur d'espoir : il n'y a pas de fatalité territoriale.



ANNEXE

Microtrottoir

Interviews, témoignages Etat déconcentré

Le micro-trottoir (réalisé début novembre 2017)

a. Avez-vous l'impression de vivre dans un territoire particulier en Europe ?

F/22 ans, étudiante NON on ne sait même pas qu'on passe la frontière
F/30 ans/vendeuse NON, pourquoi ce serait particulier ?
F/50 ans/fonctionnaire OUI de par l'histoire de ma famille
H/40ans/Commerçant OUI, laissé pour compte de l'Europe ET de la France
H/65 ans/retraité OUI, à l'abandon depuis la fermeture des mines
F/20 ans/étudiante NON mais on sent qu'on passe d'un pays à un autre
H/50ans/Cadre privé OUI, de par les réunions bipartites régulières
H/25 ans/sans emploi NON, mais y rien pour nous ici
F/40ans/sans emploi OUI, un territoire de misère.
H/25 ans/vendeur OUI, parce que je dois savoir parler deux langues

b. Demain, si une agglomération transfrontalière se crée, quelle est la première décision qu'elle doit prendre pour améliorer votre quotidien ?

F/22 ans, étudiante Améliorer les passerelles possibles entre les universités
F/30 ans/vendeuse Me faciliter l'accès aux formations

F/50 ans/fonctionnaire Rapprocher les modes de fonctionnement entre les deux côtés de la frontière.
H/40ans/Commerçant Un contrat de travail commun local
H/65 ans/retraité Multiplier les rencontres culturelles communes pour mieux se connaître.
F/20 ans/étudiante Une carte de transport valable aussi en Allemagne
H/50ans/Cadre privé Créer un organe de décision local commun aux deux pays
H/25 ans/sans emploi Faciliter l'accès à l'emploi en Allemagne
F/40ans/sans emploi Redonner les emplois aux locaux au chômage

c. Quels avantages voyez-vous à être sur un territoire transfrontalier ?

F/22 ans, étudiante Je peux trouver une vie de loisir que je n'aurais pas sinon, commerce et boîte de nuit
F/30 ans/vendeuse Je peux aussi chercher un job en Allemagne, je ne sais même pas que je suis à l'étranger à part la langue
F/50 ans/fonctionnaire Je peux prendre le meilleur de chaque côté
H/40ans/Commerçant J'ai une partie de mes clients avec un pouvoir d'achat plus élevé, heureusement qu'il y a ça !
H/65 ans/retraité Découvrir une autre façon de vivre, de penser, on doit apprendre de l'autre, l'autre côté est bien plus joli.
F/20 ans/étudiante Avoir des perspectives de carrière ailleurs que sur notre ville sans avenir. Certains magasins moins chers
H/50ans/Cadre privé dans le BTP

Un marché plus large, donc une croissance possible plus importante car ici, pas grand-chose en terme de débouché.

H/25 ans/sans emploi

Franchement, je ne sais pas, sinon, je serai déjà plus au chômage !c'est moins cher la bas pour les courses

F/40ans/sans emploi

Aucun !!

Réalisé sur Trois Villes, Sarreguemines, Forbach et Sarrebruck:

- difficile de trouver des gens qui veulent bien répondre
- profils variés retenus pour éviter une uniformité des réponses

Interview

Compte-rendu de l'entretien avec

M. Maxime Lefebvre, Ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions frontalières, et

M. Thomas Guibert, Chef de la mission franco-allemande

Q : Existe-t-il une identité transfrontalière ? un sentiment européen ?

R : En matière économique, oui, dans l'espace Sarre-Moselle, il y a Hager, Smart. Il y existe un sentiment d'intégration, même si la visibilité de la frontière subsiste. Il y a un sentiment d'appartenance commune, avec le Luxembourg également. La Franckreich Strategie en constitue une illustration. Cette identité se renforce dans la concurrence avec Strasbourg.

Q : De quand datez-vous les débuts de la coopération transfrontalière ?

R : De Louis XIV ! Pour ce qui est de la période récente, c'est plutôt vers le milieu des années 50. La structuration elle s'est déroulée dans les années 70, avec une institutionnalisation sur la période 1968-1971.

Q : Quels sont les domaines de la coopération transfrontalière ?

R : Les transports, la recherche d'emploi, la formation professionnelle, le tourisme, (pour ceux qui marchent) la santé (comme exemple de domaine qui ne fonctionne pas), la coopération policière et la sécurité civile (sans institutionnalisation pour ces deux derniers).

Q : Quels acteurs ont-ils initié cette coopération ? Perçoit-on encore leur influence aujourd'hui ? Quelles difficultés ? Quelles perspectives pour renforcer cette coopération ? Quels axes prioritaires ? Financements associés à venir ?

R : Le Land de Sarre, le Conseil Régional de Lorraine, sous la présidence de Jean-Pierre Masseret. La création des grandes régions a également eu un impact. Mais le lieu de la coopération est plus entre Moselle et Luxembourg, plutôt qu'avec la Sarre. Pour ce qui est des difficultés, les différences entre les compétences, entre les tailles des collectivités territoriales. Pour ce qui est des hommes, Jean-Luc Beaulieu, Président de la Métropole de Metz, VP Lorrain de la grande région.

Q : Quelle est la connaissance, perception, des citoyens des actions des acteurs publics en matière de coopération transfrontalière ?



R : Faible, c'est le bilan qu'on peut tirer de la Conférence d'Ambach. Par exemple : beaucoup d'exposants allemands à la Foire de Strasbourg se sont vus adresser des amendes du fait d'un matériel publicitaire rédigé en allemand et non en français.

Il y a l'idée d'un laboratoire franco allemand mais asymétrique. La Sarre aime à rappeler que Paris à 1h50 de Sarrebruck, est plus proche que Berlin, à 7h de transport.

Q : Est-ce que les facilités et coopérations transfrontalières ont un impact significatif sur le sentiment européen ?

R : Non, l'identité nationale reste forte. Le mouvement des travailleurs transfrontaliers est asymétrique. Il y a des deux côtés de la frontière, un fort sentiment d'abandon.

Q : Comment les habitants appréhendent-ils cette situation transfrontalière ? Les frontaliers se sentent-ils européens ? Pourquoi ? Des représentations stéréotypées négatives ?

R : Les habitants appréhendent tout d'abord cette situation comme consommateurs, puis comme travailleur transfrontalier. Il existe une vraie attractivité commerciale, un placement frontalier qui fonctionne bien. Pour les entrepreneurs allemands, des regrets sur l'absence de fiscalité incitatrice et sur les difficultés pour venir de ce côté de la frontière conduire quelques chantiers ;

Q : Comment impliquer les habitants davantage ? quelles expériences locales et emblématiques pour l'Europe leur tiendraient à cœur ?

R : Il semblerait que la mise en place d'une zone tampon, en matière de fiscalité, de droits sociaux puisse constituer une réponse.

Q : on nous a parlé des restrictions pour les taxis français.

R : Un accord a été trouvé, pour ce qui est des taxis. Par ailleurs, des dérogations possibles sont envisagées par le GT franco-allemand. Il y a une volonté de se diriger vers le droit à l'expérimentation. Mais le MAE est de loin plus moteur que le MINT. Il est difficile de mobiliser les acteurs des différents ministères.

De vraies difficultés en matière de reconnaissance des diplômes. Harlem Désir avait souhaité expérimenter la mobilité intragroupe, au niveau européen mais au vu des difficultés soulevées, cette expérimentation n'a pu aller à son terme.



Une réflexion européenne est en cours, la Commission européenne recommande le développement de projets pilotes, de conventions, de transfert permettant le droit d'un pays au territoire de l'autre. Mais la voie la plus probable reste celle de la négociation d'accords spécifiques.

Q : En conclusion, la situation transfrontalière, avantage ou inconvénient ?

R : Il y a une prise de conscience du transfrontalier. Il y a des zones d'opportunités en France Allemagne. Il y a des exercices bilatéraux à venir en transfrontalier.

Il convient de travailler plus avec les territoires. Il y a une division quant à la charge symbolique et politique dans la France Allemagne. Le Programme Interreg doit être sauvé.

Témoignage DDT57

Comme indiqué par Emmanuelle GAY, la Moselle est très concernée par le sujet transfrontalier. Il concerne les activités de la DDT dans divers domaines :

1/ le transport : 80 000 travailleurs lorrains (dont 60 000 mosellans) traversent tous les jours la frontière pour aller travailler à l'étranger. Une majeure partie concerne le Luxembourg (52 000), le reste l'agglomération de Sarrebruck. Compte tenu des prévisions de croissance économique au Luxembourg et de dynamique démographique en Allemagne, ces chiffres sont à la hausse (passage à 120 000 travailleurs transfrontaliers d'ici 2022). Se posent donc les questions relatives :

- aux infrastructures : débat actuel sur l'avenir de l'A31 avec l'engagement d'études complémentaires et étude de scénarios arrêtés lors du dernier COPIL A31 du 26/09/2017 pour le contournement de Metz et l'aménagement du secteur N (Thionville),
- au renforcement des transports ferroviaires : renforcement de la desserte ferroviaire Metz - Luxembourg en cours, impact du développement de la plate-forme multimodale de Bettembourg au Luxembourg dont l'impact sur le fret est important en France, mené sans concertation avec les autorités françaises
- aux initiatives des collectivités locales : la CA de Forbach Portes de France a porté un projet de Tram-train en lien avec Sarrebruck dont l'équilibre financier n'a à ce jour pas été atteint mais dont l'emprise foncière est toujours réservée (portage dans le cadre d'un plan d'action "territoires Nord Lorrains" ?), divers projets de parkings de rabattement et d'aires de covoiturage à Thionville et au Nord de Thionville.

2/ le logement : aujourd'hui, la question se pose principalement avec le Luxembourg compte tenu du différentiel de prix de l'immobilier de part et d'autre de la frontière. De nombreux projets d'aménagements du bassin ferrifère misent en effet sur le logement des travailleurs du Luxembourg, d'où des estimations inflationnistes en termes de besoins de logements et d'augmentation de la population dans les collectivités du Nord du département. Un débat permanent sur les perspectives des PLH et des SCOT opposent l'Etat et les collectivités sur ce point. Une illustration de cette dynamique est l'entrée en phase opérationnelle (premières réalisations d'immeubles) de l'OIN Alzette - Belval ou l'aménagement de la ZAC des Portes de l'Orne.

3/ le commerce : la reconversion des activités sidérurgiques s'est traditionnellement positionnée sur le créneau des activités commerciales (voire touristiques), misant sur l'attrait de la clientèle étrangère (magasins d'usine, Outlet, ...) sous l'effet de la stratégie politique des élus et de l'action marketing des aménageurs. De ce fait, la Moselle a été victime d'une inflation des surfaces commerciales (1er dép de F en surface commerciale par hab) dont l'infléchissement à la baisse est un enjeu majeur pour les services de l'Etat. La DDT et la CCIT de Moselle se sont engagées conjointement dans un observatoire " des centres villes et de l'aménagement commercial" afin de freiner le rythme d'autorisation de surfaces commerciales qui reste encore supérieur à celui d'un département de taille équivalente. Là aussi, la prise en compte de l'offre commerciale étrangère (notamment celles de Luxembourg Ville et de Sarrebruck) est un enjeu traité dans le nouvel observatoire et promu en CDAC.

4/ la "concurrence d'attractivité des territoires". Alors que le département dispose de friches minières et industrielles de grande taille favorable à l'implantation de nouvelles activités économiques, les industriels font

jouer la concurrence des procédures administratives entre les pays voisins, notamment en termes d'exigences environnementales (nature et amplitude des compensations éventuelles, précision des études d'impact, ...) et de délais de procédures. Face à l'enjeu de revitaliser l'économie du département, les services de l'Etat se structurent en mode projet pour apporter une réponse coordonnée et rapide aux éventuels pétitionnaires.

5/ plus généralement la pression foncière. Outre la consommation d'espace pour des opérations d'aménagement, elle se traduit aussi sur le prix du marché des terres agricoles dont la valeur atteint des sommets dans le N du département (12 000 €/ha). La pression, aujourd'hui encore non régulée, des investisseurs étrangers sur les entreprises agricoles du département est une réalité, dans un contexte de crise qui affecte tout particulièrement les exploitations du département (polyculture-élevage).

6/ la police de l'environnement : pour tous les impacts environnementaux de part d'autre de la frontière, des échanges réguliers avec les autorités étrangères ont lieu à l'initiative des services. C'est notamment le cas avec le ministère de l'environnement de Sarre sur des questions de renaturation de cours d'eau, respect de la qualité des rejets polluants liés à des activités de traitement de déchets côté allemand, impacts paysagers liés à l'implantation d'éoliennes, ...

Je précise que ces échanges se font en dehors de toute instruction formelle nationale avec la volonté première d'entretenir des relations professionnelles étroites entre services (initiatives de groupes de travail thématiques par exemple). En matière de gouvernance, à noter l'existence de :

- la CIPMS (commission internationale pour la protection de la Moselle et de la Sarre) : institution transfrontalière compétente pour tous les sujets liés au respect de la DCE et des risques inondations
- la Grande Région Saar-Lor-Lux regroupant la Sarre, la Rhénanie Palatinat, le Luxembourg, la Wallonie et la Lorraine : cette institution a mis en place des groupes de travail thématiques qui permettent d'entretenir un réseau d'interlocuteurs et de se saisir de certains sujets communs (emplois, transports, agriculture, environnement, ...). Les échanges étant considérés comme des échanges d'experts et n'engageant pas des décisions gouvernementales, ils échappent à la validation du SGAE. Ils permettent toutefois de confronter les pratiques ainsi de rétablir certaines vérités sur les asymétries concurrentielles en matière de réglementations environnementales impactant les activités agricoles ou de gestion de la PAC.

Témoignage DDTM59

J'ai pris assez récemment mes fonctions à la DDTM du Nord. Ce qui me frappe (à la différence de ce que j'ai pu connaître en Alsace il y a 10 ans), c'est que je n'entends pratiquement jamais parler de mes 330 km de frontière avec la Belgique, ni de ce qui se passe de l'autre côté de cette frontière.

Aucun élu ne m'en parle. Quand je leur pose des questions, j'ai le plus souvent des réponses creuses et évasives.

Mes services non plus ne m'en parlent (presque) jamais. Ce n'est un sujet que quand un projet se trouve exactement sur la frontière (c'est la cas en ce moment par exemple pour le projet VNF de recalibrage de la Lys Mitoyenne, qui, comme son nom l'indique, constitue la frontière sur une partie du département)

En revanche, la presse locale se fait assez régulièrement l'écho de protestations citoyennes transfrontalières : tel collectif de citoyens français qui se plaignent de l'implantation d'éoliennes en Belgique à proximité de leurs maisons, ou vice-versa (je parle d'éoliennes qui est un des sujets les plus relayés par la presse, mais il peut aussi y avoir d'autres problèmes de voisinages, avec des industries, des élevages ...)

Dans ce département, le fait transfrontalier est incontestable. L'aire urbaine de Lille se prolonge au-delà de la frontière. Il y a un peu plus au nord, en Flandres, d'autres espaces urbains traversés par la frontière, du côté d'Armentières par exemple. Il y a même des communes qui portent le même nom de chaque côté de la frontière : Comines en France est en continuité urbaine avec Comines-Warminon en Belgique (Komen-Waästen en flamand). Plus au sud (ou plus à l'est) on constate la même chose avec la Wallonie : les agglomérations de Valenciennes ont un prolongement au nord (vers Peruwelz) et à l'est (vers Quiévrain) avec la Belgique. Idem pour l'agglomération de Maubeuge qui s'étend le long du Val de Sambre jusqu'en Belgique (Erquennes au-delà de Jeumont)

Avec cette géographie, il est bien évident que l'emploi, l'habitat, les zones de chalandise n'ont pas de frontière. Le plus souvent, la frontière est devenue totalement invisible. Je ne sais pas bien ce qu'il en est s'agissant de la santé ou des services à la personne. Il est bien connu que des parents confient leurs enfants à des institutions en Belgique (la prise en charge de l'autisme notamment), mais je ne sais pas s'il y a un recours significatif à des soins de l'autre côté de la frontière ou pas.

Mais ce n'est pas vraiment, ou si peu, une question pour la DDTM. Il y a une seule corporation qui m'en parle régulièrement : la profession agricole, qui trouve que les règlements sont plus stricts en France qu'en Belgique, ce qui constitue un handicap concurrentiel pour les filières agricoles françaises. Mais c'est une catégorie de citoyens un peu particulière.

J'ai un peu de mal à me l'expliquer. La seule explication que j'ai trouvée est que les sujets transfrontaliers relèvent davantage du niveau régional (le SGAR notamment, le Préfet de Région ayant une conseillère diplomatique dédiée aux sujets transfrontaliers, mais aussi la DREAL qui est dotée d'une chargée de mission pour les sujets transfrontaliers). J'imagine que c'est la principale raison pour laquelle les questions transfrontalières sont très très peu abordées en DDTM 59, alors qu'il y aurait probablement matière.



Sur le secteur que tu identifies, la Flandre Maritime, il se trouve que j'avais interrogé Patrice VERGRIETE, maire de Dunkerque et Président de la CUD, au sujet de ses relations avec ses voisins flamands. Sa réponse m'avait amené à la conclusion qu'il n'y en avait pas, en tout cas au quotidien. Il avait immédiatement situé le débat sur le terrain de la concurrence entre le grand port maritime de Dunkerque et les ports belges et néerlandais. Mais, apparemment, il n'y avait aucune réflexion vraiment locale sur l'aménagement et la vie du territoire transfrontalier. Il faudrait interroger d'autres acteurs pour en être sûr. Par exemple, il pourrait être intéressant d'interroger les acteurs économiques du secteur, ce que je n'ai pas eu le loisir de faire.

Je n'ai personnellement identifié aucun frein qui tienne aux procédures.

Témoignage DREAL Hauts de France

Le sujet n'est pas du tout majeur pour la DREAL, loin de là.

On sous-investit peut-être, mais je dois dire que, au moment où nos etp se réduisent (HdF champions de France depuis au moins 2 ans), je cherche plutôt les missions à supprimer que celles à accroître.

Ma (courte) expérience des sujets "eau" (commission de l'Escaut) ne m'encouragent pas à investir des moyens: c'est lent et protocolaire, la complexité résidant notamment dans le fonctionnement de nos voisins belges (présence de 4 délégations rarement d'accord entre elles: flamande, Wallonne, Bruxelloise, et fédérales)

Cela dit, il me semble que la question transfrontalière n'a pas du tout la même acuité qu'ailleurs (le nombre de travailleurs transfrontaliers est sans commune mesure avec ce qu'on voit avec le Luxembourg ou la Suisse). Etant précisé qu'il y a une frontière linguistique et culturelle avec la Flandre.

Cette "indifférence" semble partagée côté Belge.

Il fut un temps (il y a 7 ans environ) où la DREAL avait investi de la matière grise, notamment sur ces questions, sous l'angle transports. Mais sans résultat concret très probant.

Le Préfet actuel a fait des sujets internationaux une priorité (Belgique, Pays Bas, GB), et le thème est régulièrement évoqué en CAR et en réunion, mais je n'ai toujours pas trouvé de sujet suffisamment concret et à valeur ajoutée pour y investir des moyens.

Formellement, on a quelques sujets:

- le projet éolien à Dunkerque (devrait s'arrêter pile à la frontière...)
- le fonctionnement des canaux de Flandres, en zone de polder (en cas de forte pluie, qui inonde-t-on?)
- Transports dans la grande agglomération lilloise
- Passages de la frontière par les transporteurs routiers (limitation à 40 tonnes)
- Plus récemment: comparaison des mesures en matière de pollution de l'air, et coordination opérationnelle en cas d'épisode de pollution.

De manière générale, à côté des sujets traditionnels de "partenariat" (qui n'avancent guère), vue la situation tragique de la région en matière de chômage, j'ai demandé qu'on regarde les questions de compétitivité comparée des entreprises. Par exemple, mon service risque est chargé de comparer les règles relatives aux ICPE de part et d'autre de la frontière (pour voir si, comme certains industriels le prétendent, il y a un avantage concurrentiel en Belgique).

Autre sujet d'interrogation: les déchets du nord des Hauts de France vont massivement se faire traiter en Belgique. ce qui est un peu idiot du point de vue pollution et énergie.



Les agriculteurs se plaignent aussi beaucoup des Belges qui exploiteraient les riches terres de France en faisant fi des règles françaises (PAR notamment)

etc.

de manière générale, on n'est pas gênés par des règles nationales. Sauf exception (monter le tonnage maximum de passage de la frontière à 44 tonnes suppose un accord entre les deux pays. De même, les seuils sur les épisodes de pollution sont fixés par des textes nationaux de part et d'autres, et ne sont pas identiques (pas de persistance en Belgique).



Témoignage DREAL Grand Est

En quelques mots : chez nous c'est un très gros sujet, sur quasiment tous les domaines, à plusieurs échelles (de la Suisse aux Pays Bas sur le fluvial, et parfois d'une commune à l'autre sur une plainte environnementale ou paysagère).

Les lieux de discussion sont très variés (certains résultant de traités qui définissent les choses précisément, d'autres plus informelles). Je ne vois pas d'instruction nationale contraignante.

Par contre à l'échelle régionale la frontière Forbach Sarrebruck n'est pas la plus active donc ma réponse n'est pas très ciblée sur ce secteur. Je laisse Bjorn compléter.